



CONSEIL PORTUAIRE DE LA TESTE DE BUCH

Réunion du vendredi 22 novembre 2024

La réunion du Conseil Portuaire de La Teste De Buch s'est tenue le vendredi 22 novembre 2024 à 10h30 à l'Auditorium sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Laurent REVOLAT Jean LACOSTE Christophe LAFOND Denis DES TOUCHES Denis GUET Thierry BEAUGENDRE	Jean-François BOUDIGUE Antoine CONNILHERE Marc PEINTRE Jean-Pierre PIN Gérard RUIZ Mathieu GARRIGUE Stéphanie DUCOMBS ALOIR
EXCUSE(E)S	Pascal SIREROL	Cédric PECQUEUX
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Arnaud COMBES - SMPBA Emmanuel BASTIEN – SMPBA Mathieu CABAUSSEL – CRCAA Alizée BOURGES - CRCAA Delphiné CATHALA - DDTM Florian PAULIN – DDPP Aurélié LECANU - SIBA Franck MAZEAS – PNMBA Caroline BONTET - PNMBA Pierrick FRIBOURG – Ostréiculteur		

Monsieur Jean-François BOUDIGUE ouvre la séance, accueille l'ensemble des personnes présentes et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.

Monsieur Jean GALAND remercie Monsieur BOUDIGUE d'accueillir les membres du Conseil Portuaire, l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Après un tour de table de présentation, il ouvre la séance, annonce l'ordre du jour et donne ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier accueille à son tour l'assemblée, toujours nombreuse avec l'actualité portuaire dense, présente le nouveau responsable des Ports de la Teste recruté au 1^{er} janvier 2024 en la personne de Monsieur Emmanuel BASTIEN et commence la présentation de l'ordre du jour.

I. Syndicat Mixte des ports du Bassin d’Arcachon

Ce premier point évoque les sept années d’existence du SMPBA.

Reconnu comme l’entité en charge de la gestion portuaire sur 16 ports du Bassin d’Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec quelques adaptations des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Après avoir mentionné le changement d’adresse du siège du Syndicat Mixte, un point est fait sur les mouvements de personnel et l’ajustement d’organisation, afin notamment de faire face à son évolution et aux projets à venir tel que l’instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d’ailleurs présenté à l’assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d’occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2024, 15 attributions de places au port ont été réalisées (dont 4 au ponton patrimoine) sur 426 personnes inscrites sur liste d’attente pour les ports de La Teste de Buch, la plus ancienne datant de juillet 2008. Il faut donc compter une quinzaine d’année pour y bénéficier d’une place. Pour le port à sec, 10 attributions sur 136 personnes inscrites. 22 AOT terrestres ainsi que 27 « nouvelles » sur l’Aiguillon Lapin-Blanc ont également été attribuées.

La consultation pour la sécurité des ports sur la période des fêtes de fin d’année est achevée, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h (le Port du Rocher également pris en compte comme tous les ans). En lien avec les services de gendarmerie et de l’état, le SMPBA assure la sécurité de certains ports depuis cinq ans.

Il est rappelé que la commission ponton patrimoine se réunira le jeudi 5 décembre avec cette année la mise en place d’une visite de terrain. Le règlement d’éligibilité a été légèrement amendé en 2024 (homogénéité avec celui de Gujan-Mestras).

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d’eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 1^{er} décembre 2024. Pour rappel, ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

En terme de police portuaire, 248 procès-verbaux de constat ont été dressés dont une cinquantaine sur les ports de La Teste : 44 occupations sans droit ni titre, 6 pour défaut d’entretien, 3 pour utilisation non conforme et 4 pour non-respect de l’arrêté VNM modifié cette année (rajout d’une exclusion sur les cales du pôle nautique de La Teste de Buch). Monsieur PEINTRE évoque tout de même la présence fréquente de Scooters des Mers sur la cale de mise à l’eau du port de La Teste centre.

L’assemblée est questionnée sur le maintien en 2025 de la production et la diffusion de stickers : Pas de contre-indication à mettre fin à cette prestation.

Cette année, il y a eu 103 demandes de manifestations sur l’ensemble des ports, essentiellement en période estivale, dont 18 à La Teste de Buch.

Diverses informations sont diffusées sur d’autres activités du SMPBA, notamment sur la prise de compétence sur le périmètre « L’Aiguillon Lapin-Blanc » à La Teste cette année, le retrait d’épaves et de macro déchets dans cette même zone, le nettoyage du Port de La Teste centre avec la participation physique et financière des professionnels et du CRCAA ainsi que l’expérimentation du port à sec en attendant le projet définitif.

Un membre des professionnels du nautisme évoque la convention de sécurité à mettre en place en terme d’entretien... pour le projet du port à sec (élaboration en cours).

II. Budget 2024 en cours

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d’instruction puis sur la station d’avitaillement de Fontainevieille et sur la nécessité de maintenir la distribution de Gasoil (35L seulement en 2024). Il est proposé d’arrêter cette dernière.

De plus, il est annoncé que l'émission des titres et l'appel à redevance afférent seraient décalés de Janvier à Mai suite à la demande officielle du CRCAA.

Un professionnel du nautisme rappelle que le paiement de la Taxe Foncière 2022 après la clôture de la comptabilité fut encore difficile à régulariser. Cyril CLEMENT précise que si un étalement des paiements est demandé, le SMPBA donnera toujours un avis favorable à la trésorerie dans le but d'aider les professionnels.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la mise en place de corps-morts innovants (renouvellement des ZMEL en cours), la construction d'un quai professionnel à Meyran-Ouest ou la construction du port à sec, ...

Le Parc Naturel Marin s'étonne de ne pas avoir reçu de demandes de subventions de la part du SMPBA concernant les corps-morts.

III. Tarifification 2024 et 2025

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2024 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de La Teste de Buch.

Le nombre d'AOT attribuées en 2024 est de 531 pour le plan d'eau, 36 pour les places de passage, 84 sur liste d'attente et 218 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 625 k€. Cette évolution s'explique notamment par la nouvelle gestion du SMPBA sur le périmètre de l'Aiguillon Lapin-Blanc.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à la réalité économique, les principales propositions de modifications de la tarification pour 2025 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment:

- L'augmentation de 5% pour les mouillages, en conséquence de la maintenance régulière liée à la politique sécuritaire « 0 sinistre ».
- Les revalorisations, entre autres, de 25€ pour la mise en sécurité d'un navire en situation illicite et de 20€ pour la surveillance des ports en fin d'année. A noter une augmentation des coûts des marchés pour la surveillance, Cyril CLEMENT alerte la DDTM sur les difficultés des prestataires dans l'obtention de l'agrément pour des interventions sur le domaine public.
- La refacturation des taxes foncières à l'euro près pour les entreprises commerciales.
- La création de lignes de facturation pour l'organisation de manifestations sur les ports du SMPBA afin de valoriser l'occupation du Domaine Public Portuaire, à l'instar de ce qui est fait sur les communes. Le nombre de participants évoqué sera celui inscrit sur la déclaration de la manifestation. Cette proposition sera décidée lors du prochain Conseil Syndical.

Les professionnels ont des interrogations sur la redevance de 1.35% du chiffre d'affaires. En effet, cela leur paraît être un frein à leur activité économique et qu'un calcul de part variable pourrait être proposé afin de ne pas dissuader les nouveaux investisseurs. Monsieur Jean GALAND rajoute qu'il faut trouver un critère de facturation compréhensible de tous. Le CRCAA demande un éclaircissement pour les professionnels de la part du SMPBA sur cette ligne tarifaire. Une réunion dédiée sera organisée début 2025. Aucun changement pour les titulaires d'AOT terrestre avant cela.

Un membre des associations patrimoniales souhaite revenir sur la tarification « d'AOT agréments 2024 », notamment sur l'augmentation mais surtout évoquant la politique de mutisme du SMPBA. Monsieur Jean-François BOUDIGUE et Monsieur Jean GALAND, dans un but de communication et d'apaisement, évoquent qu'une rencontre avait été proposé avec les élus (Président et Vice-Président du SMPBA) dès Mars 2024 et que le 26 novembre, une réunion à ce sujet aurait enfin lieu avec toutes les personnes concernées ainsi que les élus pour clarifier la situation, le but n'étant de discriminer personne.

Le président de l'UPNBA rappelle que ce tarif d'AOT reste tout de même très légitime pour une présence sur le domaine public portuaire.

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 13 décembre 2024.

IV. Travaux

Les travaux terminés ou en cours :

Le nettoyage du périmètre l'Aiguillon Lapin-Blanc en régie pour un montant de 8k€.
Les pontons de la halte nautique de Cazaux (convention avec la mairie) : 3^{ème} tranche de 12k€.
Les travaux de réhabilitation de la capitainerie. Coût total 25k€.
Nettoyage du port de La Teste centre avec les professionnels pour un montant de 8k€.

Les travaux à venir :

Zone technique et aire de carénage de 3800m² - 600k€.

Déjà réalisés :

- Obtention du permis de construire en novembre 2024.
- Bureau d'études et expertises zone humide et pluvial pour un montant de 8k€.
- Mission architecte pour PC - 6k€.
- Mission architecte pour autorisation de défrichage - 2k€.
- Défrichage de la zone- 10k€.
- Démolition ancien bassin- 6k€
- Mission bureau d'étude pour DCE travaux : 15k€

Point calendaire :

- Calage étude de sol et projet (MBC Moter) prévu en janvier 2025.
- DCE charpente métallique en cours de finalisation.

Le SIBA demande que cette zone soit équipée d'une clôture amovible pour permettre le passage des engins lors des différents dragages.

Le SMPBA rappelle aux professionnels qu'il est d'ores et déjà possible de caréner dans l'attente de la livraison de cette nouvelle aire sur l'aire dédiée du professionnel voisin.

L'objectif de livraison étant fixé au printemps en lien avec le dragage.

Port à sec – 360 navires – 4.5M€

Le dossier d'autorisation environnementale est en cours avec une insertion paysagère au cœur du sujet.

L'enquête publique ainsi que l'étude d'impact sont en cours pour un arrêté préfectoral prévu fin 2025.

Idéalement, les travaux de la 1^{ère} phase (1/3) devraient débuter au 1^{er} trimestre 2026.

Autres

L'aménagement de l'avenue des ostréiculteurs, avec une première tranche reste proposé en programmation et sera présentée aux élus pour un coût de 2.6M€.

La réalisation de quais professionnels.

Un projet d'aire de carénage au Port Central est toujours d'actualité, un dossier de modification de compétence est déjà en cours entre la commune et la DDTM sur la zone concernée.

La sécurisation de la plaisance et la modernisation de la digue-ouest.

Un ponton d'accueil au port central demandée par la mairie en lien avec l'office du tourisme pour les navires de transport de passagers.

L'aménagement du Port de Rocher (élagage à faire rapidement) pour en permettre l'accès.

Une veille sera mise aussi sur la mise en conformité des cabanes.

Mathieu CABAUSSEL, du CRCAA, s'interroge sur la position du SMPBA concernant la maline de La Teste et demande si le dossier est en cours de traitement. Le SMPBA indique que ce périmètre n'est pas dans son champ de compétence, qu'une reprise de gestion sera possible dès lors que les installations seront opérationnelles et en bon état.

Le Parc National Marin demande si des travaux d'aménagements du Port du Rocher sont prévus dans le but de « sécuriser » les places de plaisance. Le SMPBA indique que ce poste figure bien en programmation mais qu'il n'est financièrement pas encore possible de le concrétiser.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de La Teste de Buch, 60 demandes ont été recensées, 40 sont actuellement terminées et 20 sont toujours en cours pour un total d'investissement de 72900€ TTC.

Il est à noter le coût de 12k€ TTC pour la 3^{ème} phase d'intervention à la halte nautique de Cazaux, refacturé à la Mairie de La Teste.

V. Dragage

Ayant eu des retours favorables de l'enquête publique en octobre 2024, d'une part, et de la commission du Parc National Marin d'autre part, l'arrêté préfectoral devrait être pris en fin d'année et les travaux de dragage auprès des professionnels de la zone de l'Aiguillon débuteront début 2025 pour un coût de 500k€.

Une professionnelle de l'ostréiculture avertit la commune sur la dangerosité d'accès et de sécurité aux corps-morts de cette zone.

En ce qui concerne le stockage des sédiments, le SMPBA participe à hauteur de 2*400k€ pour la création de l'UGS de Césarée à Gujan-Mestras.

VI. Questions diverses

- Monsieur Antoine CONNILHERE s'interroge sur la programmation ralentie de l'aire de carénage au Port Central. Le SMPBA répond que ce projet évoluera en fonction des ressources de la collectivité.
- Monsieur Marc PEINTRE, évoque des soucis de joints sur la cale de mise à l'eau au Port Central bloquant l'avancée des chariots. Le SMPBA en a pris note et cela sera fait dans les plus brefs délais en régie.

Monsieur Pierrick FRIBOURG, fait remonter un problème de positionnement des podiums lors de la fête du port gênant le travail des ostréiculteurs durant cette période. Le SMPBA restera vigilant sur le fait que les manifestations perturbent le moins possible l'activité des professionnels.

Madame HERMANN, de l'association AUPORT souhaite revenir sur la légitimité de la programmation des travaux sur l'allée des ostréiculteurs, jugeant cela inutile. Elle évoque aussi la présence de containers sur des AOT et le SMPBA lui répond qu'une procédure d'enlèvement est en cours.

Elle s'interroge également sur le Schéma de Vocation Portuaire. Le SMPBA évoque le fait que ce dossier n'a en effet pas avancé en 2024 faute de temps et compte tenu de personnel en arrêt maladie. Un point sécuritaire est ciblé également sur la zone d'entrée du Port Central où, effectivement, la coactivité présente des risques même si à ce jour aucun accident n'est à déplorer.

Calendrier

Le prochain CT-AOT aura lieu le vendredi 29 novembre 2024 à LANTON, parallèlement à la commission de cultures marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera, pour sa part, le 13 décembre, à LANTON.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Monsieur Jean-François BOUDIGUE remercient l'ensemble des personnes pour leur écoute et leur participation, la séance est levée à 12h40.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon


Jean GALAND